



**Conseil d'administration
Séance du 11 février 2011**

**Délibération n°06-2011
Proposition de nomination d'un agent comptable**

Les fonctions de comptable de l'établissement sont assurées par un agent comptable nommé par le Préfet après avis du Trésorier-Payeur Général sur proposition du conseil d'administration.

~~Monsieur~~/Madame Isabelle Feuillet est pressenti(e) pour cette mission.

Proposition

Au bénéfice de ces considérations, je vous propose de nommer
Monsieur /Madame _____ pour assurer les fonctions d'agent
comptable de l'établissement.

Le Président

Nombre de membres en exercice : 21
Présents : 6
Votants : 6

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- La transmission en préfecture le
- La publication le

Fait à Caen, le

Le Président,

PREFECTURE DU CALVADOS
- 3 Mars 2011
COURRIER